



Les Notes d'informations du GRIC

L' APEC : La coopération économique en Asie-Pacifique

Nathalie Lachance

Groupe de recherche sur l'intégration continentale
Département de science politique
Université du Québec à Montréal
Case postale : 8888
Succursale Centre-ville, Montréal (Québec)
H3C 3P8, Canada

<http://www.unites.uqam.ca/gric>

Centre Études internationales et Mondialisation

Mai 2001

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ANASE	Association des nations d'Asie du sud-est
APEC	Asia-Pacific Economic Cooperation
ECOTECH	Coopération économique et technique
GATT	Accord général sur le commerce et les tarifs
MAPA	Plan de Manille (APEC)
NPF	Nation la plus favorisée
NPI	Nouveaux pays industrialisés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPTAD	Organization for Pacific Trade and Development
PAFTA	Pacific Free Trade Area
PAFTAD	Pacific Free Trade Area Development
PAC	Plan d'action collective (APEC)
PAI	Plan d'action individuel (APEC)
PBEC	Pacific Basin Economic Cooperation
PECC	Pacific Economic Cooperation Council
PEEEP	Food, Energy Environment Development Population initiative
PME	Petites et moyennes entreprises
SPF	South Pacific Forum

L'APEC a été formée à la fin des années 1980 alors que les échanges entre les économies de l'Asie-Pacifique s'intensifiaient, amenant une certaine interdépendance entre elles. En se regroupant, les économies désiraient coopérer principalement dans le but d'assurer leur sécurité économique. Au fil des ans, les objectifs de l'APEC se sont précisés. Trois volets leurs sont maintenant associés. Il s'agit de la facilitation du commerce et des investissements, de la libéralisation des échanges, et de la coopération économique et technique. Afin d'atteindre leurs buts, les membres de l'APEC ont établi des règles, des principes et des normes auxquels ils se conforment. Le concept de régionalisme ouvert est l'un d'entre eux. Les actions de l'APEC sont ainsi basées sur certaines règles de procédures incluant la non-discrimination et le volontarisme. En plus de ces règles, le nombre d'économies membres de l'APEC en fait une organisation particulière. Les membres de l'APEC présentent également une grande hétérogénéité aux niveaux politique, économique et culturel. Cependant ils ont tous intérêts à participer au processus de coopération, ce processus demeure fort souple au plan institutionnel, ce qui est une autre caractéristique de l'APEC.

La création de l'APEC

La majorité des auteurs depuis James Schubert¹ présente l'évolution du régionalisme en Asie-Pacifique sous trois phases distinctes : la première s'étendant de 1960 à 1967, la seconde de 1967 à 1977, et la troisième débutant avec les années 1980.

¹ Notamment Cordonnier, *op. cit.*, Richard A. Higgott, Andrew Fenton Cooper et Jenelle Bonnor, "Asia-Pacific Economic Cooperation: an Evolving Case-Study in Leadership and Co-operation Building", *International Journal*, XLV (4), automne 1990, pp. 823-866 et Zhang Zuqian. *Revival of Regional Economic Integration – Challenge for the Asian Pacific Region*, European Policy Institute, Working Paper EPU No. 93/1.

La première phase – 1960-1967

Dans les années 1960, le Professeur Kiyoshi Kojima, préoccupé par la création de la Communauté économique européenne a analysé la possibilité de créer une zone semblable en Asie-Pacifique², qu'on aurait appelée *Pacific Free Trade Area (PAFTA)*. Il est ressorti de la rencontre qu'il organisa à cet effet que les économistes présents n'étaient pas prêts à discuter de cette question. L'année suivante ceux-ci se penchèrent sur les questions de développement en plus du commerce et convinrent d'un nouveau projet PAFTA est alors devenu *Pacific Free Trade Area Development (PAFTAD)*.

PAFTAD est un organisme privé qui a une structure souple. Les participants aux conférences proviennent principalement des milieux universitaires et de centres de recherche spécialisés. Ses rencontres se déroulent de façon informelle. PAFTAD contribuera au rapprochement des intervenants du milieu économique de la région Asie-Pacifique. Son travail se limite toutefois au domaine intellectuel. Elle génère plusieurs idées et concepts à travers des recherches empiriques sur les échanges économiques et l'intégration régionale.

• Deuxième phase (1967-1977)

Le *Pacific Basin Economic Council (PBEC)* fut créé en 1967, à l'initiative de gens d'affaires d'Australie et du Japon. L'objectif du groupe est de réunir des gens d'affaires et de leur permettre de discuter de questions qui les concernent. L'organisation, qui est non-gouvernementale, était d'abord ouverte aux gens d'affaires provenant des pays riverains du Pacifique mais l'accès s'est progressivement élargi aux ressortissants d'autres pays asiatiques. L'organisation comprend maintenant plus de 1 000 entreprises qui travaillent à l'amélioration du climat économique des affaires dans la région Asie-Pacifique.

Dans les années 1970, la proposition de créer *The Organization for Pacific Trade and Development (OPTAD)* a été faite par les États-Unis. Le regroupement n'a pas vu le jour. Cette étape a toutefois une certaine importance puisqu'il

² Voir à ce sujet Acharya et Christie dans Gérard Hervouet. *Asie-Pacifique : les nouveaux espaces de coopération et de conflits*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, pp. 161-181 et Hugh Patrick. *From PAFTAD to APEC: Economists networks & Public Policymaking*, APEC Study Center, Columbia University, Discussion Paper No. 2, janvier 1997.

s'agit du premier geste gouvernemental américain devant mener à un projet régional en Asie-Pacifique.

- **Troisième phase (à partir de 1980)**

Le *Pacific Economic Cooperation Council (PECC)*, formé en 1980, a pour but la promotion du développement économique dans la région Asie-Pacifique par la coopération et la coordination des politiques. Le PECC se préoccupe de la croissance ; du progrès social, scientifique, environnemental et technologique ; du développement des ressources humaines ; du commerce et du développement des ressources naturelles ; et de l'amélioration des capacités en matière de transport et de communication³.

Le PECC est de nature privée et regroupe des universitaires, des gens d'affaires et des fonctionnaires agissant à titre personnel. Il réunit près d'une vingtaine de membres.

L'*Asia-Pacific Economic cooperation*, l'APEC, a été créée presque dix ans après la naissance du PECC. À ce moment, plusieurs voyaient un dédoublement des compétences entre les deux organisations. En réponse à cette objection on a argumenté que la PECC prendrait la forme d'un groupe de promotion de politiques communes du même type que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) tandis que l'APEC serait le cadre réel pour le développement de la coopération économique⁴.

La formation de l'APEC

L'APEC est la première organisation dans la région à provenir essentiellement de l'initiative gouvernementale. C'est l'Australie et le Japon qui semblent avoir été les précurseurs de la coopération économique intergouvernementale. En effet, les fonctionnaires et les dirigeants de ces deux pays avaient, depuis le début des années 1980, chacun de leur côté, préparé des études envisageant la possibilité d'instaurer un organisme économique dans la région.

³ Voir le site internet du PECC : [http:// www.pecc.net](http://www.pecc.net).

⁴ Dick K. Nanto. "Asia-Pacific Economic Cooperation and U.S. – Japan Relations", dans Hardt, John P. et Young, Kim C., *Economic Cooperation in the Asia-Pacific Region*, Colorado, Westview Press, 1990, pp. 46-68.

C'est surtout la démarche australienne, en janvier 1989, qui a tracé la voie. Lors d'un discours présenté en Corée du Sud, le Premier Ministre Robert Hawke a plaidé en faveur de l'implantation d'une plus grande coopération dans la région. En lançant l'idée sur la place publique, Hawke voulait s'assurer, par l'entremise de l'organisation à naître, « le succès des négociations finales de l'Uruguay Round », la canalisation « des intérêts économiques communs à travers des projets spécifiques » et la progression « de la libéralisation du commerce régional et des investissements »⁵.

• Le choix des membres et les réactions des principaux acteurs

Quelques contraintes se sont présentées lors de la mise sur pied du projet australien. Les principales ont été le choix des membres et les divergences de point de vue des acteurs. L'adhésion des États-Unis et du Canada au projet a notamment posé problème⁶. Selon les plans de départ de l'Australie, il n'était pas prévu que les deux pays nord-américains participent à l'APEC. La raison la plus évidente est certainement que l'Australie ne voulait pas que la présence américaine empêche les plus petits États de se joindre au projet. Cependant leur participation a été appuyée par une majorité de participants. L'adhésion de la République populaire de Chine, de Hong Kong et de Taiwan a aussi été sujette à débat⁷. Les événements de la Place Tiananmen, qui étaient récents, ainsi que l'arrêt des relations diplomatiques entre la Chine et certains pays de la région (l'Indonésie notamment) jouaient contre celle-ci⁸.

D'un autre côté, les réactions face à la création d'une nouvelle organisation intergouvernementale à caractère économique ne faisait pas l'unanimité. L'ANASE a notamment montré de la méfiance face à la création d'un mécanisme de coopération dans lequel le contrôle aurait pu être pratiqué par des grandes puissances économiques au détriment des plus petites. Aussi, elle ne voyait pas d'un bon œil l'implantation d'un bloc commercial pouvant contredire les principes de libre-échange et du GATT. Tout cela, sans compter qu'elle désirait protéger son statut institutionnel dans la région.

⁵ Hugh Corbet. « L'APEC face à de nouveaux choix », *Politique étrangère*, 61 (2), été 1996, p. 355.

⁶ Voir à ce propos les textes de Acharya et Christie, *op. cit.* et de Higgott, Fenton Cooper et Bonnor, *loc. cit.*

⁷ Voir à ce sujet les textes de Janow, *loc. cit.*, Higgott, Fenton Cooper et Bonnor, *loc. cit.* et Suhaini Aznam. "Pacific Possibilities", *Far Eastern Economic Review*, 20 juillet 1989, p. 10.

⁸ Les relations diplomatiques entre les Chine et l'Indonésie se sont régularisé en 1990.

La proposition australienne a tout de même été discutée lors de la rencontre de l'ANASE tenue au mois de juillet 1989. Les membres de l'association ont alors décidé de participer à la première rencontre de l'APEC sans qu'il s'agisse d'un engagement de leur part à continuer leur partenariat dans l'avenir. L'ANASE désirait éviter une situation où le Japon aurait pu exercer une certaine hégémonie. Elle a ainsi appuyé la présence des États-Unis et du Canada à la rencontre des futurs membres de l'APEC qui était prévue pour l'automne 1989, tandis qu'elle en a bloqué l'accès à la Chine, à Hong Kong et à Taiwan. La participation des États-Unis était d'autant approuvée qu'une plus grande coopération avec eux pouvait les empêcher d'utiliser la clause 301 prévue dans leur *Trade Act*, clause qui les autorise à effectuer des représailles envers les partenaires commerciaux jugés déloyaux. Les États-Unis ne se trouvaient pas sur la première liste des invités dressée par l'Australie ; il était toutefois dans leur intérêt d'assister à la rencontre de Canberra de novembre 1989. Les relations commerciales entre le Japon et les États-Unis étaient alors tendues et la coopération demeurait la solution pour régler ces questions et veiller à empêcher la formation de blocs économiques concurrents⁹. Les États-Unis auraient aussi aimé discuter des questions de sécurité durant la rencontre de Canberra. C'est sous leur protection militaire que l'Asie capitaliste a pu se développer, aussi voulaient-ils s'assurer que la « Gorbymania » n'atteindrait pas l'Asie et que celle-ci continuerait de s'en méfier. Toutefois, l'ANASE a refusé de s'entretenir de sécurité, argumentant que son existence permettait en soi de réduire les risques de conflit.

Le Japon était l'un des promoteurs de la coopération économique en Asie-Pacifique. Tout comme l'ANASE, le Japon était en faveur d'une coopération basée sur un commerce multilatéral ouvert qui tiendrait compte de la diversité des États de la région. En dépit de son rôle dans l'initiative de la rencontre, le Japon désirait nuancer l'impression qu'il pourrait dominer l'APEC en raison de sa situation économique. Aussi est-ce principalement pour cette raison qu'il appuiera fortement la candidature des États-Unis comme membre fondateur du forum, ces derniers pouvant servir de contrepoids aux yeux des autres pays, notamment à ceux des membres de l'ANASE.

Bien qu'elle ne possédât pas une très grande expérience en matière d'organisation de rencontres internationales, l'Australie entreprit sérieusement les démarches en vue de réunir les États fondateurs d'une organisation de coopération économique pan-Pacifique. Les motivations du pays étaient de deux ordres. D'abord, au niveau national, le Premier ministre, Robert Hawke,

⁹ Taiwan, la RPC et la Corée du Sud vivaient aussi des tensions commerciales avec les États-Unis.

avait imposé de nombreuses réformes et compressions budgétaires, qui risquaient d'entacher sa candidature aux élections à venir. Ensuite, au niveau international, il était temps pour l'Australie d'améliorer sa réputation sur les marchés mondiaux, son économie ayant connu bien des déboires depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Higgot, Fenton Cooper et Bonnor résument bien l'urgence d'agir pour l'Australie dans la phrase suivante : " in short, even though the region is now more important than ever to Australia, Australia is a smaller player in it"¹⁰.

Pour les autres membres fondateurs que sont le Canada et la Nouvelle-Zélande, il apparaît que l'APEC était un moyen d'intégrer officiellement la région Asie-Pacifique dans leur politique étrangère. Toutefois, au Canada, il existait une ambivalence quant au rapport régionalisme – multilatéralisme¹¹. Les négociations de l'*Uruguay Round* semblaient primordiales pour le Canada, mais dans le cas où elles échoueraient, celui-ci pouvait toujours se rabattre sur le libre-échange avec les États-Unis avec qui se faisaient les trois quarts de ses échanges. D'un autre côté, bien qu'il eut préféré un renforcement des organisations déjà existantes, le Canada approchera le Japon et l'ANASE pour participer à l'APEC et ne pas souffrir de la construction éventuelle d'un bloc économique.

En ce concerne la Corée du Sud, l'APEC ne s'inscrivait pas dans un projet politique en particulier. L'important était effectivement de participer et de retirer le maximum des avantages potentiels qui offrait la création d'une telle organisation sur le plan économique. Cependant, en tant qu'État asiatique, la Corée du Sud n'était pas prête à accepter une domination américaine sur la région.

• La première rencontre

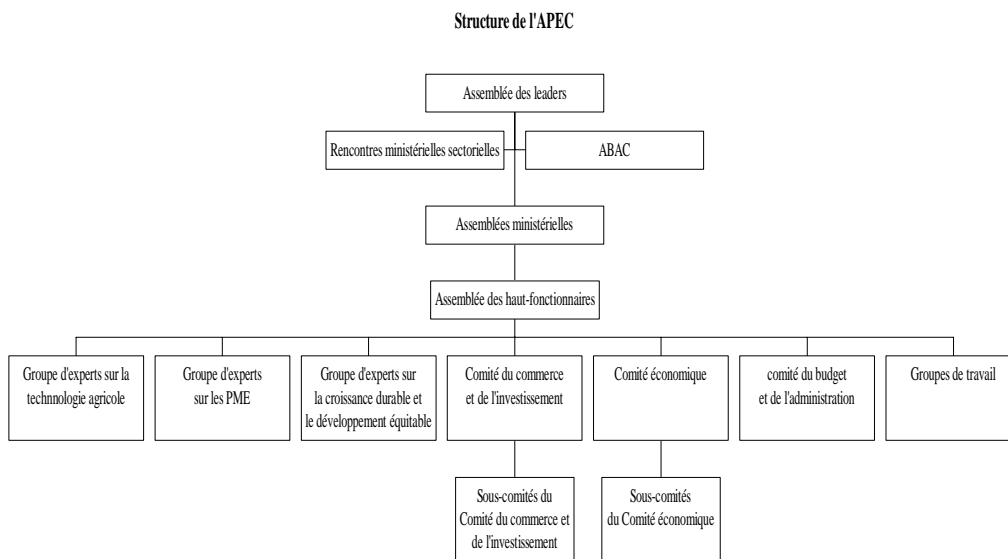
La première rencontre de l'APEC s'est finalement tenue à Canberra, en Australie, du 5 au 7 novembre 1989. Dans la déclaration finale, on comprend que celle-ci était préliminaire à ce que deviendrait l'APEC, car les susceptibilités devaient être ménagées¹² et l'adhésion devait être entière. Mais

¹⁰ Higgot, Fenton Cooper et Bonnor, *loc. cit.*, p. 846.

¹¹ *Ibid.*, p. 855.

¹² Dans la déclaration faisant suite à la rencontre ministérielle, on peut lire: "Ministers also expressed their recognition of the important contribution ASEAN and its dialogue relationships have played in the development to date of APEC, and noted the significant role ASEAN institutional mechanisms can continue to play supporting the present effort to broaden and strengthen regional economic cooperation".

les ministres étaient prêts à établir un véritable forum d'échanges sur les questions économiques. Ils soulignaient que dans le contexte où les économies d'Asie-Pacifique étaient de plus en plus interdépendantes, il était nécessaire d'établir un commerce multilatéral ouvert ne devant pas conduire à la formation d'un bloc économique¹³. Toutefois, plusieurs points n'ont pas été abordés, entre autres la structure de l'organisation, aussi une seconde rencontre était fixée l'année suivante.



La structure de l'APEC

L'APEC est très peu institutionnalisée. Trois rencontres principales occupent les rangs hiérarchiques supérieurs. En ordre, on retrouve la rencontre annuelle des chefs d'État et de gouvernement, suivie de celle des ministres, qui est aussi annuelle. La présidence de ces rencontres est assurée par chacun des membres, à tour de rôle, pour une durée d'un an. Le processus décisionnel repose sur le consensus. Des rencontres des chefs d'État et de gouvernement et de celles des ministres découle l'assemblée des hauts-fonctionnaires, qui est trimestrielle et à laquelle le *SOM Subcommittee on ECOTECH* soumet son rapport. Les hauts-fonctionnaires ont pour mandat d'assurer les préparatifs des rencontres des dirigeants et des ministres. Ils formulent aussi des

¹³ Voir la Déclaration ministérielle de l'APEC de 1989.

recommandations à ces derniers en plus de mettre en application leurs demandes et décisions.

Un secrétariat, des comités et des groupes de travail apportent un soutien technique aux réunions politiques de l'APEC. Le comité consultatif des gens d'affaires, le comité du commerce et de l'investissement et le comité économique sont les principaux. Divers sujets sont abordés par les groupes de travail : l'énergie, les ressources humaines, les télécommunications, le transport, etc.

- **Les membres**

Le processus décisionnel au sein de l'APEC repose sur le consensus ; il en va de même de l'admission de nouveaux membres. Au départ, on admettait assez facilement les pays désireux de se joindre à l'APEC. Toutefois, à partir de 1993 celle-ci s'est trouvée devant la nécessité de prendre d'importantes décisions, notamment au niveau de l'échéancier de la libéralisation. L'APEC a alors imposé un premier moratoire à l'entrée de nouveaux membres et a cherché à établir des critères d'admission officiels. C'est au sommet de Vancouver que des principes auxquels tout candidat à devenir membre de l'APEC doit se conformer ont été adoptés. Si on les compare à ceux existant au sein de la Communauté européenne, les critères d'adhésion à l'APEC sont relativement souples, à l'image de la structure de l'organisation. Ainsi, un candidat doit être situé dans la région Asie-Pacifique, avoir des liens économiques avec les membres de l'APEC (et le pourcentage des échanges avec eux doit être élevé), avoir une économie de marché orientée vers l'extérieur, être en accord avec les principes de l'APEC et produire un plan d'action individuel qui assurera sa participation au plan d'action collectif qui fait partie du calendrier de travail de l'APEC.

Avant d'obtenir le statut de membre officiel, le candidat à l'adhésion se verra accorder celui de membre-désigné. Cette situation transitoire permet au futur membre de se familiariser avec les activités de l'APEC.

Au moment de sa création, le forum comptait six membres, soit l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande, en plus d'un observateur qui est l'ANASE. Ce nombre s'élève maintenant à 18, après qu'aient été admis la République populaire de Chine, Taiwan et Hong Kong en 1991, le Mexique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1993, le Chili en 1994, le Pérou, la Russie, et le Vietnam en 1998. De plus le PECC et le SPF (*South Pacific Forum*) sont observateurs.

- **Souplesse institutionnelle**

L'évolution de la structure de l'APEC s'effectue lentement. L'établissement des premières structures a été repoussé jusqu'à deux ans après sa création. Depuis lors, le nombre des comités et groupes de travail ainsi que le budget alloué s'accroissent progressivement. Cet état de fait souligne l'hésitation de la majorité des membres de l'APEC à se doter d'un cadre institutionnel formel et contraignant. « Ils s'en sont remis à la voie intergouvernementale traditionnelle, notamment à des rencontres ministérielles à la présidence tournant chaque année, se sont contentés d'un secrétariat léger et ont fait appel à l'expertise du secteur privé chaque fois que cela était possible. »¹⁴ Cette approche informelle a ses avantages. Par exemple, elle permet aux plus petits pays de se sentir en égalité avec les membres plus influents.¹⁵ Elle permet aussi de respecter les différentes mentalités et points de vue des membres de l'APEC. Mais plusieurs se questionnent sur la capacité d'une telle structure de réaliser les objectifs de libéralisation des échanges, de facilitation du commerce et de coopération économique et technique. Cela dit, l'éventualité d'institutionnaliser davantage l'organisation soulève bien des réserves. Les États-Unis, le Canada, la Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont d'avis que la structure de l'APEC devrait être plus rigoureuse tandis que plusieurs pays en développement comme la Chine et la Malaisie redoutent d'être liés par des accords qui limiteraient leur pouvoir d'action.

¹⁴ Corbet, *loc. cit.*, p. 360.

¹⁵ Zuqian, *loc. cit.*, p. 24.

DATES DES RENCONTRES

Rencontres ministérielles		Rencontres des chefs d'État et de gouvernement
1989	Canberra, Australie	
1990	Singapoure, Singapoure	
1991	Séoul, Corée du sud	
1992	Bangkok, Thaïlande	
1993	Seattle, États-Unis	Blake Island, États-Unis
1994	Jakarta, Indonésie	Bogor, Indonésie
1995	Osaka, Japon	Osaka, Japon
1996	Manille, Philippines	Subic, Philippines
1997	Vancouver, Canada	Vancouver, Canada
1998	Kuala Lumpur, Malaisie	Kuala Lumpur, Malaisie
1999	Auckland, Nouvelle-Zélande	Auckland, Nouvelle-
2000	Bandar Seli, Brunei Durassalam	Bandar Seli, Brunei
	Durassalam	

Les trois volets de la coopération

La coopération entre les membres de l'APEC a été établie sur trois volets qui sont interreliés : la facilitation du commerce et des investissements, la libéralisation des échanges et la coopération économique et technique.

- **La facilitation du commerce et des investissements**

Le commerce subit plusieurs contraintes dans la région Asie-Pacifique au niveau des infrastructures, des politiques douanières, des règlements, des normes, etc. Depuis sa création, l'APEC s'est engagée à réduire ces obstacles. Concrètement, les mesures de facilitation du commerce comprennent, entre autres, la simplification et l'harmonisation des procédures douanières, l'augmentation de la transparence des pratiques gouvernementales et l'accroissement de la mobilité des gens d'affaires. Les mesures pouvant faciliter le commerce sont discutées à chacun des sommets de l'APEC.

- **La libéralisation des échanges**

Lors des premières rencontres ministérielles, on discutait déjà d'ouvrir davantage le commerce entre les pays membres. La libéralisation des échanges est liée à la reconnaissance d'une interdépendance croissante dans la région. En 1994, les membres de l'APEC ont adopté des principes non-contraignants en matière d'investissement. Ils touchent à la transparence, l'expropriation et la compensation, la convertibilité et le rapatriement des profits, l'abaissement des barrières à l'exportation de capitaux, la non-discrimination entre les économies, la double taxation, etc. L'établissement de ces principes représente un premier pas de l'APEC vers la libéralisation des investissements.

En 1994, il fut également décidé d'établir le libre-échange dans la région, d'ici 2010 pour les pays économiquement développés et d'ici 2020 pour les pays en développement. Donnant suite à cette résolution, les ministres ont adopté l'année suivante un programme d'action à Osaka qui comprend deux parties, dont la première concerne la libéralisation du commerce. Bien que le programme d'action soit « quelque peu schématique », il fut convenu que les membres devront présenter des plans d'action individuels (PAI) et collectifs (PAC) exposant les mesures unilatérales et multilatérales nécessaires pour

atteindre les objectifs fixés en 1994¹⁶. Une quinzaine de secteurs sont touchés par la libéralisation prévue dans le plan d'action d'Osaka, notamment les tarifs douaniers, les mesures non-tarifaires, les droits de propriété intellectuelle, la déréglementation et la mise en œuvre des accords du cycle *Uruguay Round*.

Le plan de Manille (MAPA), adopté en 1996, comprend l'ensemble des PAI et des actions collectives. L'évaluation des PAI et des PAC est faite dans une optique de consultation de façon à les adapter à l'actualité et à les rendre comparables. Cette approche, développée par le Japon et proposée par l'Indonésie, est celle de la « libéralisation unilatérale concertée ».

L'avantage principal de l'approche est certainement de permettre à chaque pays d'agir en fonction de ses impératifs nationaux et internationaux. Chaque membre de l'APEC a soumis son PAI à l'approbation des autres membres lors du sommet de Manille. La majorité des membres se sont limités aux engagements déjà pris dans le cadre de l'OMC tandis que d'autres ont montré de véritables efforts de libéralisation. Ainsi, selon Hulme, les PAI de la Corée, de Thaïlande et des Philippines n'ont pas impressionné mais l'Indonésie et l'Australie ont fait meilleure figure. Le Japon de son côté a fait état de mesures déjà en application tandis que la Chine a présenté de grandes réductions au niveau des tarifs, plus de 30% sur près de 4 000 produits¹⁷.

À Vancouver, en 1997, les ministres ont décidé d'évaluer les secteurs dans lesquels une libéralisation volontaire anticipée aurait un impact positif sur le commerce, l'investissement et la croissance économique¹⁸. Les travaux relatifs à cette libéralisation anticipée devaient débiter en 1998 dans neuf secteurs comprenant les produits et services environnementaux, les produits forestiers et les produits de la pêche. Le fait de parvenir à s'entendre sur les secteurs à libéraliser constitue en lui-même une réussite. Des difficultés sont toutefois

¹⁶ “The United States pressed for the inclusion of collective measures as part of the Osaka Agenda believing that this would help to encourage the drawing up of meaningful liberalization proposals and to inspire APEC members to take comparable steps. [...] Some countries, such as China, Thailand and Malaysia, are seen to favor an approach to trade and investment liberalization that relies primarily on unilateral measures. This stems at least in part from a desire to preserve policy flexibility, including the ability of those countries to protect their domestic industries until they have become internationally competitive.” Janow, *loc. cit.*, p. 33.

¹⁷ Hulme, *loc. cit.*

¹⁸ Sur un total de 41 secteurs proposés par les ministres du commerce, 15 sont retenus par l'assemblée des ministres en 1997 : produits et services environnementaux, produits de la pêche, jouets, produits de la forêt, bijouterie, produits pétroliers, produits chimiques, reconnaissance des accords en matière de télécommunications, énergie, alimentation, matières naturelles et synthétiques, fertilisants, automobile, instruments et équipements médicaux, aviation civile.

survenues au cours des négociations à propos de questions plus spécifiques de la libéralisation. Notamment, les membres se sont retrouvés dans une impasse pour ce qui concerne la libéralisation des secteurs des pêches et des forêts ; le Japon était en désaccord avec la réduction des tarifs dans ces secteurs et a refusé de discuter davantage de ces propositions¹⁹. Les propositions ont tout de même été envoyées à l'OMC pour être approuvées. Mais sans l'appui du Japon cela s'avère improbable²⁰. À ce jour, aucune action n'a été entreprise afin de mener à terme la libéralisation sectorielle anticipée alors que la libéralisation sur les secteurs identifiés devait être effective à partir de janvier 1999²¹.

De plus, les membres de l'APEC réitèrent à chaque occasion leur engagement à renforcer le système commercial multilatéral, par l'entremise de l'OMC. Les recommandations de l'APEC sont effectuées à l'OMC par l'intermédiaire des membres des deux organismes mais tous les membres de l'APEC soutiennent «l'accélération des négociations de fond sur les questions liées aux protocoles et sur l'accès aux marchés en vue de faire de l'OMC une organisation à composition universelle»²². Dans l'intervalle, les pays de l'APEC membres de l'OMC se sont engagés à échanger l'information nécessaire de façon à ce que les questions actuelles soient comprises par chacun et que l'on puisse protéger les intérêts de la région en conséquence. Ainsi, les décisions adoptées par l'OMC sont prises en compte par l'APEC et plusieurs d'entre elles sont incluses dans les différents PAI.

¹⁹ John Kirton et Yuen Pau Woo. *Great Expectations? Shaping APEC's next Decade*, Asia-Pacific Foundation of Canada et University of Toronto's Centre for International Studies, novembre 1998, p. 6.

²⁰ "Asia: APEC's Family Feud", *The Economist*, 21 novembre 1998, p. 41.

²¹ Nous verrons plus loin que l'échec de la ESLV peut être attribuable aux perceptions différentes qu'ont les membres de l'APEC sur des décisions prises ensemble. Ainsi, en ce qui concerne la question présente, Woo expliquait ceci : "At the heart of the impasse was a disagreement over the principle of voluntarism and flexibility, which APEC members had agreed on at the start of the negotiations. Japan interpreted flexibility to mean the right to accept only trade facilitation and economic and technical cooperation elements of the ESLV sectors, [...] Other economies understood flexibility to mean the time period over which agreed measures would be implemented and insisted on an all-or-nothing deal." Yuen Paul Woo. *APEC After 10 Years: What's left of "Open Regionalism"?*, Fondation Asie Pacifique du Canada, Document présenté au APEC Study Centre Consortium Conference, Auckland, New Zealand, 30 mai – 2 juin 1999.

²² Déclaration des dirigeants économiques de l'APEC: de la vision à l'action,, novembre 1996, art. 11.

- **La coopération économique et technique (ECOTECH)**

Le troisième volet de la coopération entre les membres de l'APEC concerne la coopération économique et technique. Ce volet est fondé sur les principes de respect mutuel et d'égalité, de partenariat et de concertation. Au nombre des buts visés par ECOTECH, notons la réalisation d'une croissance durable et d'un développement équitable en Asie-Pacifique, en plus de la réduction des disparités économiques entre les membres, de l'amélioration de la prospérité économique et du bien-être social des populations et de l'approfondissement de l'esprit de communauté. Il va sans dire que les pays en développement de l'APEC misent beaucoup sur cet aspect de la coopération.

La vision d'ECOTECH a été développée à Blake Island en 1993. Elle se matérialise dans la seconde partie du Programme d'action d'Osaka en 1995. Au cours de cette réunion annuelle, on a lancé un nouveau mécanisme, appelé *Partners for Progress* (PFP), a été lancé dans le but d'appuyer les projets qui favorisent une coopération économique et technique plus efficace entre les membres. Les projets présentés sous l'égide de PFP doivent participer à la réduction des disparités entre les membres de l'APEC et à la croissance et à la prospérité de la région²³.

Les démarches entreprises sous l'égide d'ECOTECH sont plus nombreuses qu'il n'y paraît. Pour la seule année 1996, près de 300 projets ont été reçus par le secrétariat de l'APEC, dont 16 ont été entièrement complétés²⁴. L'année suivante, à Manille, des efforts ont été faits pour renforcer la coopération. Dans leur déclaration annuelle, les ministres ont annoncé l'adoption d'un cadre de travail devant permettre «une meilleure focalisation et plus de cohérence au nombre croissant des activités et programmes régionaux dans le domaine de la coopération économique et technique»²⁵.

L'APEC désire aussi accroître le sentiment communautaire entre ses membres. Ceux-ci présentent une grande diversité aux niveaux culturel, économique, politique et social. Un objectif commun à travers ECOTECH est ainsi difficile à cerner. Les membres de l'APEC présentent donc ECOTECH en fonction de leurs besoins respectifs. Le moyen utilisé pour entretenir ce lien est un partenariat qui implique les jeunes, les femmes, la société civile et les

²³ Déclaration des leaders de l'APEC, Osaka, 1995.

²⁴ Ciuriak, *loc. cit.*

²⁵ APEC. Déclaration sur un cadre de coopération économique Asie-Pacifique pour renforcer la coopération et le développement économiques, Secrétariat de l'APEC, 1996, p.1.

entreprises. On croit que l'action de chaque intervenant permettra d'atteindre les buts fixés qui sont l'accroissement des revenus, de l'emploi et de la qualité de vie des citoyens. Les dirigeants ont déclaré en 1996 qu'ils s'engageaient à maintenir des politiques axées sur une croissance basée sur la stabilité et la sécurité de manière à assurer le bien-être des citoyens de la région. Il s'agit de renforcer le développement économique et la cohésion sociale à travers le développement des ressources humaines afin d'assurer un avenir sûr et sécuritaire pour la population. Les dirigeants de l'APEC ont identifié six domaines prioritaires sur lesquels les membres doivent travailler : (1) le développement des ressources humaines ; (2) le développement de marchés sûres et efficaces ; (3) le renforcement des infrastructures économiques ; (4) l'utilisation des nouvelles technologies ; (5) la sauvegarde de la qualité de vie (environnement) ; et (6) le renforcement du dynamisme des PME. Ils ont aussi commandé des études sur l'impact que pourrait avoir sur l'alimentation, l'énergie et l'environnement de l'accroissement de la population et la croissance économique. À la suite de ces études, l'APEC a lancé en 1999 une nouvelle initiative, *Food, Energy, Environment Development, Population Initiative* (PEEEP).

Le champ d'action d'ECOTECH demeure vague et ses résultats peu évidents. Cependant, plusieurs observateurs croient que plus d'emphasis devrait être mis sur ce volet qui passe régulièrement derrière la libéralisation et la facilitation du commerce. « En partageant leur information, leur expérience et leur expertise, les membres de l'APEC auront les moyens de développer des options de politiques et de cadres de travail applicables à chacun des gouvernements afin de réaliser leurs objectifs respectifs de développement économique. »²⁶ Mais rien de très concret n'a été fait jusqu'ici dans cette direction.

Le régionalisme ouvert au sein de l'APEC

Le principe fondamental qui régit les relations entre les membres de l'APEC est celui de « régionalisme ouvert ». En dépit du fait qu'on ait beaucoup écrit sur le sujet, on ne s'entend toujours pas sur une interprétation commune. Même l'APEC qui a pourtant inventé le concept, n'a pas défini clairement ce dont elle parle alors qu'elle en fait la promotion.

²⁶ Fondation Asie-Pacifique du Canada. « Que deviendra l'APEC? », *Commentaire*, 9, novembre 1999.

De façon générale, le régionalisme ouvert fait appel à l'idée de non-discrimination et s'oppose au régionalisme de type préférentiel, que ce soient les unions douanières ou les zones de libre-échange. Au sein de l'APEC, la non-discrimination a une grande importance, et ce depuis sa formation ; pour trois raisons principales : (1) au départ, l'APEC ne pouvait satisfaire aux conditions établies par le GATT pour la création d'une zone de libre-échange²⁷; (2) la discrimination aurait entraîné des tensions avec les partenaires non-membres avec lesquels plusieurs membres de l'APEC entretiennent des relations étroites; et, (3) la non-discrimination réduirait les inconvénients liés à la diversion du commerce²⁸.

Afin d'atténuer la nébulosité entourant l'interprétation du concept de régionalisme ouvert, Bergsten a défini cinq éléments pouvant être considérés dans la définition : (1) l'ouverture du membership; (2) l'application de la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF) sous sa forme inconditionnelle; (3) l'application de la clause NPF sous sa forme conditionnelle; (4) la libéralisation de façon globale; et, (5) la facilitation du commerce. C'est à partir de ces éléments que nous analyserons le régionalisme ouvert au sein de l'APEC.

• **Accessibilité**

L'APEC est, depuis ses débuts, remarquablement ouverte à la venue de nouveaux membres. Cependant, à mesure que des décisions de grande envergure ont dû être prises, l'entrée de nouveaux membres est devenue plus difficile. C'est ainsi qu'un moratoire de trois ans a été adopté sur l'adhésion de nouveaux membres a été adopté en 1993 lorsqu'il fut question d'établir un agenda pour la libéralisation des échanges. À la suite de ce moratoire, les aspirants à l'adhésion devaient s'assurer d'être en accord avec l'agenda adopté et les objectifs généraux de l'APEC.

L'ouverture à de nouveaux membres est un principe louable, cependant on s'est rapidement rendu compte qu'il est difficile de prendre certaines décisions si le nombre des membres est trop grand. On a également réalisé qu'il n'était pas souhaitable d'accepter tout État désireux de faire partie du regroupement. En 1997, des critères formels d'adhésion à l'APEC ont été adoptés par les

²⁷ Lors de la création d'une zone de libre-échange, les participants doivent satisfaire à certaines conditions s'ils désirent agir en conformité avec les règles du GATT (de l'OMC). Notamment, ils doivent établir un échancier et le libre-échange doit être en vigueur pour une période limitée à dix années.

²⁸ Ces raisons sont plus amplement discutées dans le texte de Ross Garnaut. *Open Regionalism and Trade Liberalisation*, Institute of Southeast Asian Studies, Singapour, 1996.

membres, comme nous l'avons vu plus haut. Quoique peu restrictifs, ces critères limitent l'accès aux pays asiatiques ou riverains du Pacifique qui sont en accord avec les principes directeurs de l'organisation.

- **Clause NPF**

La manière d'appliquer la clause NPF au sein de l'APEC est la question la plus controversée du régionalisme ouvert²⁹. En dépit du fait que les membres de l'APEC s'entendent pour adopter une attitude non-discriminatoire face aux non-membres, certains sont d'avis que la clause NPF devrait être appliquée de façon inconditionnelle et d'autres de façon conditionnelle. Ce débat risque d'accroître l'écart entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés³⁰. Nous pouvons déjà dire qu'une différence existe entre les opinions des pays membres de l'APEC. Ainsi, Hong Kong et la Chine sont du premier groupe tandis que les États-Unis et le Canada sont du second.

Bergsten souligne quelques éléments favorables à l'application de la clause NPF de façon inconditionnelle. Il note aussi que cette option comporte certains coûts économiques et politiques :

“It would avoid charges from around the world that the organization was violating its own pledge to eschew new preferential and discriminatory practices. It would thus avoid the risks of creating new trade conflicts and violating the fundamental interests of all APEC members in maximizing the strength of the global trading system and its institutions. [...]It would forego the use of APEC's huge negotiating leverage, based on its formidable size, to negotiate reciprocal liberalization by nonmember trading partner. APEC's 'giving away' its liberalization could reduce, rather than increase, the prospect that other countries (or regional arrangements, notably the EU) would respond in kind. If others' trade politics are driven primarily by mercantilist rather than welfare concerns, as often seems to be the case, extension of unconditional MFN by APEC could throw away an opportunity to double the global benefits of APEC's own liberalization by conditioning it on parallel actions by others.”³¹

D'un autre côté, il existe aussi des risques pour l'APEC d'appliquer la clause NPF de façon conditionnelle. Bergsten en nomme deux : (1) la nécessité pour l'APEC de prendre à certains moments un caractère préférentiel et; (2) de

²⁹ Donald C. Hellmann, Akio Watanabe, Tsutomu Kikuchi et Kenneth B. Pyle. *America, Japan and APEC: The Challenge of Leadership in the Asia-Pacific*, The National Bureau of Asian Research, Analysis, 6 (3), 1995. p. 31

³⁰ *ibid.*

³¹ Bergsten, *loc. cit.*, p. 6.

placer ses interlocuteurs devant un fait accompli puisqu'ils devraient accepter la situation qui leur serait offerte sans y avoir voix³².

Au sein de l'APEC, la conditionnalité semble implicite et s'exprime lorsque les membres de l'APEC prennent des mesures pour libéraliser plus rapidement certains secteurs. Le nombre d'acteurs impliqués dans l'APEC est si important que la pression exercée par leur action sur les non-membres active l'adoption par ces derniers de mesures semblables. Ceci s'est vérifié, entre autres, à propos des technologies de l'information. L'APEC avait décidé d'éliminer ses tarifs dans ce secteur pour l'an 2000, ce qui a permis la conclusion peu de temps après d'un accord similaire au sein de l'OMC.

Le caractère implicite de l'application de la clause NPF de façon conditionnelle s'explique par le fait qu'aucun accord n'a été signé au sein de l'APEC afin de libéraliser la région. Le débat entourant l'application de la clause NPF devient hypothétique³³. Les membres de l'APEC ne semblent pas vouloir d'un programme commun de libéralisation et régionale, et préfèrent plutôt les actions unilatérales. Cette situation montre le peu de signification de ce débat au sein de l'APEC à l'heure actuelle.

• Libéralisation globale

Les membres de l'APEC libéralisent déjà de façon unilatérale leurs marchés et plusieurs travaillent à réduire leurs barrières commerciales. Une telle façon d'agir permet à l'APEC d'être en règle avec l'article 24 du GATT qui exige que les barrières face à l'extérieur ne soient pas augmentées en cas d'accord commercial régional. Le président de la Malaisie a même proposé que soit adoptée une résolution dans ce sens.

Selon Panagariya et Srinivasan, la libéralisation des échanges dans le cadre de l'APEC est ouverte, dans le sens qu'elle n'est pas discriminatoire. Cette ouverture ne signifie toutefois pas qu'il faille conclure à un régionalisme ouvert. La libéralisation est unilatérale et non régionale³⁴. Dans leurs PAI, les membres de l'APEC énoncent les mesures qu'ils entendent mettre en place unilatéralement afin de libéraliser leurs marchés. La Corée et le Japon, par exemple, ont entrepris, souvent sous la pression de leurs partenaires commerciaux, notamment les États-Unis, de libéraliser certains secteurs de leurs économies. Il en va de même du Chili, de l'Indonésie et de la Nouvelle-

³² *ibid*, p. 7.

³³ Woo, *loc. cit.*, p. 4.

³⁴ Panagariya et Srinivasan, *loc. cit.*, p. 24.

Zélande qui ont souvent réduit unilatéralement les barrières au commerce, devançant parfois l'OMC³⁵. C'est à Vancouver en 1997, avec les discussions sur la libéralisation sectorielle anticipée dans neuf secteurs, que des efforts de libéralisation sur une base régionale ont été pour la première fois à l'ordre du jour de l'APEC. L'échec des négociations sur les détails spécifiques de la libéralisation des secteurs identifiés inquiète quant à la capacité de l'APEC d'établir une libéralisation qui soit réellement régionale³⁶.

- **Facilitation du commerce**

La facilitation du commerce fait partie des objectifs cadres de l'APEC. Depuis les débuts de l'organisation, les obstacles non-tarifaires au commerce ont été identifiés comme problématiques dans la région. De tels obstacles concernent notamment l'harmonisation des droits de douane et la reconnaissance mutuelle des standards dans les produits. Les mesures de facilitation du commerce doivent toutefois être accompagnées de mesures de libéralisation³⁷. La facilitation du commerce doit donc être intégrée dans la définition du régionalisme ouvert en Asie-Pacifique comme étant complémentaire à d'autres éléments.

En résumé, le concept de régionalisme ouvert tel qu'il a été conçu par l'APEC est ambigu. L'ouverture des marchés, qui est si précieuse pour la communauté internationale, a certainement joué un rôle dans l'élaboration d'un concept visant à éviter la construction d'un bloc commercial dans la région Asie-Pacifique. Son caractère abstrait semble servir les intérêts d'une organisation qui travaille à rallier des points de vue divergents autour d'une idée rassembleuse. Il deviendra cependant essentiel d'identifier clairement à un moment ou à un autre ce qu'on entend exactement par « régionalisme ouvert ». Chacun peut interpréter le terme et établir une définition selon ses propres critères à partir du principe de non-discrimination. Toutefois, établir quels éléments doivent être retenus dans l'application du concept à l'intérieur de l'APEC devient fort hypothétique au stade actuel de développement du regroupement.

³⁵ Srikanta Chatterjee. *Regionalism, Open Regionalism, the APEC and the WTO: An Economic Perspective from New Zealand*, Department of Applied and International Economics, Massey University, Discussion Paper No. 99-03, avril 1999.

³⁶ Kirton et Woo, *loc. cit.* et Woo, *loc. cit.*

³⁷ Bergsten, *loc. cit.*, p. 9.

Le commerce de l'APEC

La région Asie-Pacifique réunit un nombre important d'acteurs qui présentent de grandes différences entre eux. On remarque également l'existence d'écart importants dans les niveaux de développement.

Le commerce entre les économies membres de l'APEC en 1997 représentait 54% du commerce mondial en 1997, contre 37% en 1987 alors que l'organisation n'existait pas encore³⁸. Le tableau 2 montre que le taux de croissance moyen du PIB pour les pays de l'APEC, pour la période de 1991 à 1994, est de 2,9%. Un ralentissement s'est produit en 1995 alors que le taux était de 2,5% mais la situation s'est régularisée dans les années suivantes. Ainsi, la croissance annuelle la plus élevée a été atteinte en 1996, alors qu'on enregistrait 3,7%. La croissance la plus marquée est celle des nouveaux pays industrialisés (NPI) que sont Hong Kong, la Corée, Singapour et Taiwan.

La croissance du commerce est aussi très importante dans la région. Durant la période s'étendant de 1992 à 1997, la valeur des exportations des membres de l'APEC n'a cessé de s'accroître. Le taux de croissance le plus bas est celui affiché par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 6,3 %, et le plus haut, par les Philippines, 22,8 %. Au total, l'APEC présente un taux de croissance de ses exportations de 11,4% sur la période, contre 7,1% pour l'Union européenne et 10,6% pour le monde en entier³⁹.

Toutefois, les échanges régionaux, comme les échanges mondiaux, ont connu une contraction à la fin des années 1990 en raison de la crise financière⁴⁰ qui a frappé plusieurs des économies membres⁴¹. Ainsi, en 1998, le volume des importations a baissé d'environ 8,5% mais depuis lors, le commerce intrarégional a repris de sa vigueur.

Les membres de l'APEC effectuent la majorité de leurs échanges entre eux. Les tableaux 3 et 4 montrent que la part des échanges intra-APEC de chacun des membres est supérieure à 60%. Par exemple, en 1997, 66% des exportations et 64,2% des importations de la Corée s'effectuaient au sein de l'APEC. Ces mêmes chiffres sont de 75,4% et de 72,2% pour la Chine, de 76,8% et de 74,2% pour Singapour et de 74,1% et de 67,7% pour le Japon. Par ailleurs, le partenaire principal de plusieurs des membres fait aussi partie de l'APEC. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit des États-Unis et du Japon.

³⁸ Données du Secrétariat de l'APEC, voir site internet : <http://www.apecsec.org>

³⁹ APEC (1998), *The APEC Region, Trade and Investment 1998*, Secrétariat de l'APEC

⁴⁰ La crise financière asiatique est traitée dans la section suivante du présent chapitre.

⁴¹ OMC. *La croissance du commerce mondial se ralentit en 1998 après avoir été exceptionnellement forte en 1997*, Communiqué de presse, 16 avril 1999.

Les tableaux 5 et 6 présentent les exportations et importations de différents pays asiatiques en pourcentage de leur PIB. On y observe l'importance du Japon dans les échanges des pays asiatiques. « Le commerce avec le Japon représente une part importante du PIB des pays asiatiques, en moyenne 6,2% pour les exportations et 12,1% pour les importations. »⁴² L'Indonésie notamment exporte 5,8% de son PIB vers le Japon et importe de ce pays l'équivalent de 3,9% de son PIB; les pourcentages sont, respectivement, de 3,5% et de 3,1% pour la Chine. Pour les autres pays, la situation est inversée : ils importent davantage du Japon qu'ils exportent vers celui-ci. Ainsi, la Malaisie exporte pour 10,1% de son PIB vers le Japon et importe de ce pays l'équivalent de 17,7% de son PIB. La Thaïlande exporte pour 5,7% et importe pour 10,8% de son PIB du Japon.

Dans la région, et en dépit de plusieurs désaccords, le Japon demeure le principal partenaire commercial des États-Unis; les exportations de ces derniers vers celui-ci représentent 0,8% de son PIB et les importations se chiffrent à 1,5% du PIB américain. Le déficit de la balance commerciale américaine avec le Japon est phénoménal, 85 milliards de dollars en 2000. La même situation est vécue par la majorité des partenaires du Japon et peut être attribuée à des obstacles toujours présents à l'entrée de produits étrangers et/ou à la forte productivité des entreprises japonaises⁴³.

Les États-Unis constituent le second pôle de commerce dans la région. En témoigne la proportion des exportations asiatiques qui est dirigée vers le territoire américain. En pourcentage, cela représente 6,8% pour la Corée, 12% pour les Philippines et 21,1% pour Singapour. D'un autre côté, les importations en provenance des États-Unis sont aussi importantes. Pour la majorité des pays asiatiques, à l'exception du Japon, de Hong Kong et de la Corée, les États-Unis arrivent deuxièmes comme source de produits et services étrangers. Par exemple, les importations de l'Indonésie en provenance des États-Unis s'élèvent à 2,6% de son PIB, comparativement à 3,9% pour celles qui proviennent du Japon et 1,6% pour celles en provenance de Singapour. Autre exemple, Singapour importe des États-Unis pour 23,3% de son PIB, la Thaïlande pour 5,8% et la Malaisie pour 13,5%.

⁴² Éric Boulanger. *Le statut du Japon en Asie orientale : Économie, politique et sécurité*, Chaire Téléglobe Raoul Dandurand en études stratégiques et diplomatiques et Groupe de recherche en intégration continentale, UQAM. 1999, p. 37.

⁴³ *ibid.*

Quel avenir pour l'APEC

Le processus d'intégration à travers l'APEC s'avère être original tant par sa structure que par les principes qui sous-tendent l'action de ses membres. Tout d'abord, la structure de l'APEC est souple et peu rigide. La rotation de la présidence entre les membres, la prise de décision par consensus, l'établissement d'un petit secrétariat de même que les comités et groupes de travail favorisent la participation de tous les membres au processus de coopération. De même, les démarches qui sont entreprises en vue d'atteindre les objectifs de libéralisation des échanges, de facilitation du commerce et de coopération économique et technique sont établies de façon à limiter les contraintes. Les principes qui ont été adoptés en matière d'investissement et l'approche de libéralisation unilatérale concertée en sont des exemples. De plus, quoique le concept de régionalisme ouvert doit encore être défini, la notion de non-discrimination qui lui est liée contribue à accroître les avantages de la coopération pour des pays qui présentent de grandes différences entre eux aux niveaux culturel, politique et économique. Peut-être est-ce finalement pour toutes ces raisons que l'APEC a pu fonctionner, montrant par là son utilité en Asie, une région où les échanges intrarégionaux et l'intérêt pour la coopération régionale vont croissant en dépit des méfiances réciproques et des intérêts nationaux souvent divergents. Reste à savoir maintenant s'il est possible d'aller plus loin dans la voie de l'institutionnalisation de cette coopération, ce qui ne semble pas le cas ni vraiment être recherché pour le moment.

BIBLIOGRAPHIE

- Aggarwal, Vinod K. et Morrison, Charles. *Asia-Pacific Crossroads : Regime creation and the Future of APEC*, New York, St. Martin's Press, 1998.
- Bergsten, Fred C. "APEC and World Trade: A Force for Worldwide Liberalization", *Foreign Affairs*, 73 (3), mai-juin 1994, pp. 20-26.
- Bollard, Alan et Mayes, David. "Regionalism and the Pacific Rim", *Journal of Common Market Studies*, 30 (2), Juin 1992, pp. 195-209.
- Ciuriak, Dan. "Reflections on APEC's progress in 1997 and the challenges ahead", *American Asian Review*, hiver 1998, pp. 95-136.
- Corbet, Hugh. « L'APEC face à de nouveaux choix », *Politique étrangère*, 61 (2), été 1996, pp. 353-368.
- Cordonnier, Isabelle. « Asie-Pacifique : une région politique en devenir », *Études internationales*, 15 (4), décembre 1994.
- Drysdale, Peter et Vines, David (dirs.), *Europe, East Asia and APEC: A Shared Global Agenda?*, Cambridge, 1998, pp. 103-135.
- Elek, Andrew. "Trade Policy Options for the Asia-Pacific Region in the 1990's: The Potential of Open Regionalism", *American Economic Review*, 82 (2), 1992, pp. 74-78.
- Fondation Asie-Pacifique du Canada. « Que deviendra l'APEC? », *Commentaire*, 9, novembre 1999.
- Fouquin, Michel. « L'APEC : un mariage forcé? », *Problèmes économiques*, 2470, 1^{er} mai 1996, pp. 24-27.
- Gallant, Nicole et Stubbs, Richard. "APEC's Dilemmas: Institution-Building Around the Pacific Rim", *Pacific Affairs*, 70 (2), été 1997, pp. 203-218.
- Gilpin, Robert. *APEC in a New International Order*, APEC Study Center at the University of Washington, The National Bureau of Asian Research, Analysis 6 (5), 1995.
- Hellmann, Donald C. et Pyle, Kenneth B., *From APEC to Xanadu: Creating a Viable Community in the Post-Cold War Pacific*, The National Bureau of Asian Research, 1998.
- Hervouet, Gérard. *Asie-Pacifique : les nouveaux espaces de coopération et de conflits*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991.
- Higgott, Richard, A., Fenton Cooper, Andrew and Bonnor, Jenelle. "Asia-Pacific Economic Cooperation: an Evolving Case-Study in Leadership and Cooperation Building", *International Journal*, XLV (4), automne 1990, pp. 823-866.

Janow, Merit E. *APEC: An Assessment*, APEC Study Center, Columbia University, Discussion Paper No. 3, janvier, 1997.

Kirton, John et Woo, Yuen Pau. *Great Expectations? Shaping APEC's next Decade*, Asia-Pacific Foundation of Canada et University of Toronto's Centre for International Studies, novembre 1998.

Lasater, Martin L. *The New Pacific Community*, Westview Press, 1996.

Miron de l'Espinay, Isabelle. « CEAP-APEC : vers une nouvelle vision de l'Asie », *Problèmes économiques*, 2400, 30 novembre 1994, pp. 29-31.

Panagariya, Arvind. *The Regionalism Debate: an Overview*, Institute for International Economics, University of Maryland, juillet 1998.

Scalapino, Robert et al., *Pacific-Asian Economic Policies and Regional Interdependence*, Institute of East Asian Studies, University of California, 1998.

Yam, Tan Kong. "Regionalism in the Pacific Basin: Strategic Interest of ASEAN in APEC", dans Lee, Hiro et Roland Holst, David W., *Economic Development and Cooperation in the Pacific Basin*, Cambridge University Press, 1998, pp. 203-230.

Woo, Yuen Pau. *APEC After 10 Years: What's left of "Open Regionalism"?*, Fondation Asie Pacifique du Canada, Document présenté au APEC Study Centre Consortium Conference, Auckland, New Zealand, 30 mai – 2 juin 1999.

« A Pacific tale », *The Economist*, vol. 313, no. 7682, 11 novembre 1989, p. 40.

"No Action, No Agenda", *The Economist*, 21 novembre 1995, pp. 75-76.

"The Emerging Asia-Pacific Community: A Report from NARA", *Japan Echo* 24 (2) Juin 1997.

"Asia: APEC's Family Feud", *The Economist*, 21 novembre 1998, p. 41.

LIENS INTERNET

APEC et Asie-Pacifique

Secrétariat de l'APEC:

www.apecsec.org.sg

APEC Center, Columbia University:

www.colombia.edu/cu/business/apec/mission2.htm

APEC Study Center, University of Washington:

www.iip.washington.edu/asc/

Asia Foundation:

www.asiafoundation.org

Asia-Pacific information, Ministry of Foreign Affairs, Japan:

www.mofa.go.jp/region/asia-paci/index.html

Australian APEC Study Centre

www.arts.monash.edu.au/ausapec

Asia Pacific Foundation of Canada

www.asiapacific.ca

The National Bureau of Asian Research

www.nbr.org

STATISTIQUES

Tableau 1: Indicateurs économiques et sociaux des pays de l'APEC

Tableau 2: Croissance du PIB Réel dans la région de l'APEC

Tableau 3: Exportations au sein de l'APEC, 1997

Tableau 4: Importations au sein de l'APEC, 1997

Tableau 5: Exportations en pourcentage du PIB du pays exportateur, 1997

Tableau 6: Importations en pourcentage du PIB du pays importateur, 1997

Figure 1: Organigramme de l'APEC

Tableau 1
Indicateurs économiques et sociaux des pays de l'APEC

Pays	Rang IDH 1998	Population Millions 1997	Superficie Milliers de km ² 1996	Nombre d'habitants par km ² 1997	PIB PPA Milliards US\$ 1996	PIB/habitant US\$ (taux de change courant) 1996	PIB/habitant PPA US\$ 1996
Australie	15	19	7 741	2	372,7	20 090	19 870
Brunéï	35	300 ^a	5 765	52	--	--	--
Canada	1	30	9 971	3	645,1	19 020	21 380
Chili	31	15	757	19	168	4 860	11 700
Chine	B	1 227	9 597	130	4 047,3	750	3 330
Corée	30	46	99	461	595,7	10 610	13 080
États-Unis	4	268	9 364	29	7 388,1	28 020	29 020
Hong Kong	25	7	1	6 375		24 290	24 260
Indonésie	96	200	1 905	109	652,3 ^b	1 080	3 310
Japon	8	126	378	334	2 924,5	40 940	23 420
Mexique	49	94	1 958	49	713,8	3 670	7 660
N-Zélande	9	4	271	14	65 ^b	15 720	16 500
P-N-G	129	5	463	10	12,4	1 150	2 820
Philippines	98	74	300	241	255,2	1 160	3 550
Russie	72	147	17 075	9	630,7	2 410	4 190
Singapour	28	3	1	4 991	81,9	30 550	26 910
Thaïlande	59	61	513	117	402	2 960	6 700
Taiwan	--	21,7 ^b		603,1	315	12 763	14 700
Vietnam	122	77	332	232	118,3	290	1 570

Sources : UNESCO, *Annuaire statistiques 1998* ; PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain, 1998*; site internet de la Banque mondiale : <http://www.worldbank.org>

Notes : IDH : indicateur composé de trois éléments : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu. PPA : Parité du pouvoir d'achat. Selon cette méthode, le PIB est obtenu en considérant un taux de change fictif de façon à rendre une marchandise équivalente d'un pays à l'autre. La comparaison entre les pays est plus précise avec cette méthode. a : donnée de 1996 b : donnée de 1997.

Tableau 2
Croissance du PIB réel dans la région de l'APEC (en pourcentage)

	1995	1996	1997	1998	1999
Hémisphère occidental	2.5	3.5	4.4	4.2	4.1
Canada	2.8	1.5	4.4	3.3	4.5
Chili	10.6	7.4	7.4	3.9	-1.1
Mexique	-6.2	5.2	6.8	4.8	3.7
Perou	8.6	2.5	6.7	-0.4	1.4
États-Unis	2.7	3.6	4.2	4.3	4.2
Asie du Nord-Est	3.2	5.8	3.3	-0.6	2.5
Chine	10.5	9.6	8.8	7.8	7.1
Hong Kong, Chine	3.9	4.5	5.0	-5.3	3.1
Japon	1.5	5.1	1.6	-2.5	0.2
Corée	8.9	6.8	5.0	-5.8	10.7
Taiwan	6.4	6.1	6.7	4.6	5.4
Asie du Sud-Est	8.2	7.4	4.1	-6.3	4.0
Brunei Darussalam	3.0	1.0	3.6	-4.0	2.5
Indonesie	8.2	7.8	4.7	-13.1	0.3
Malaysie	9.8	10.0	7.3	-7.4	5.8
Les Philippines	4.7	5.9	5.2	-0.6	3.3
Singapour	8.0	7.5	8.4	0.4	5.4
Thaïlande	8.9	5.9	-1.8	-10.4	4.2
Vietnam*	9.5	9.3	4.4	5.8	4.8
Océanie	4.3	3.9	3.6	4.4	4.6
Australie	4.4	4.0	3.9	5.2	4.4
Nouvelle-Zélande	4.0	3.2	2.0	-0.2	3.4
Papouasie-Nouvelle-Guinée*	-3.6	3.5	-3.9	-3.8	4.2
Russie	-4.0	-3.4	0.9	-4.9	3.2
APEC	2.9	4.4	3.9	2.2	3.6

Sources : APEC, *Economic Outlook*, 2000

Tableau 3
Exportations au sein de l'APEC, 1997^a
(en pourcentage des exportations totales du pays exportateur)

	Aust.	B.D.	Can	Chil	Chi	Cor	É-U	HK	Indo.	Jap.	Mal.	Mex.	N-Z	PNG	Phil	Sing.	Thaï	APEC
Australie	--	0,1	1,3	0,2	4,6	8,0	7,4	4,4	4,1	19,7	2,8	0,2	7,2	1,4	1,6	4,6	1,9	69,4
Brunei D.	...	--	2,2	0,0	0,2	53,8	1,0	...	0,5	8,1	3,3	72,2
Canada	0,3	0,0	--	0,1	0,7	0,9	83,2	0,6	0,3	3,4	0,2	0,4	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	90,7
Chili	0,3	...	0,8	--	2,5	5,8	15,9	1,0	0,9	15,7	0,8	2,2	N/A	N/A	0,4	0,7	0,8	47,7
Chine	1,1	0,0	1,0	0,3	--	5,0	17,9	23,9	1,0	17,4	1,1	0,2	0,1	0,0	0,7	2,4	0,8	75,4
Corée	1,6	...	1,1	0,5	10,0	--	15,9	8,6	2,6	10,8	3,2	1,1	10,8	...	1,9	4,3	1,7	66,9
États-Unis	2,0	0,0	21,8	0,6	1,9	3,6	--	2,2	0,6	9,6	1,6	10,4	0,3	0,0	1,1	2,6	1,1	62,6
Hong Kong	1,3	0,0	1,5	0,3	34,9	1,5	21,8	--	0,5	6,1	0,9	0,2	0,2	0,0	1,2	2,6	1,0	74,1
Indonésie	3,0	0,1	0,8	0,2	4,5	6,7	14,4	3,3	--	24,3	2,8	0,3	0,2	0,0	1,5	7,8	1,6	76,3
Japon	1,9	0,0	1,5	0,3	5,1	6,2	28,1	6,5	2,4	--	3,4	0,9	0,3	0,0	2,1	4,8	3,5	74,1
Malaisie	1,7	0,3	0,7	0,1	2,4	3,2	18,6	5,5	1,6	12,5	--	0,4	0,3	0,0	1,5	20,0	3,6	78,2
Mexique	0,1	...	1,9	0,8	0,0	0,1	85,6	N/A	0,0	1,0	0,02	--	0,0	...	0,02	0,4	0,1	90,1
N-Zélande	19,8	0,1	1,5	0,3	2,8	4,5	10,6	2,7	1,6	14,4	2,4	0,9	--	0,5	1,6	1,7	1,3	66,7
P-N-G	26,5	N/A	0,0	...	2,6	3,6	2,3	1,3	0,1	17,1	1,2	N/A	0,3	--	3,5	1,1	1,2	61,0
Philippines	1,0	0,0	1,8	N/A	1,0	2,2	34,4	4,0	0,4	16,0	3,0	1,0	0,1	0,0	--	6,3	1,8	73,2
Singapour	2,4	1,1	0,3	0,1	3,2	3,7	18,4	8,9	n.d.	7,1	17,4	0,4	0,3	0,2	2,4	--	4,6	76,7
Thaïlande	1,6	0,1	1,1	0,1	3,0	1,8	19,4	5,9	2,4	15,2	4,3	0,2	0,2	0,0	1,2	11,1	--	70,9

Source : FMI, *Direction of Trade Statistics Yearbook*, 1999.
a: les données pour Taiwan ne sont pas disponibles.

Tableau 4
Importations au sein de l'APEC, 1997
(en pourcentage des importations totales du pays importateur)

	Aus.	B.D	Can	Chil	Chi	Cor	É-U	HK	Indo.	Jap.	Mal.	Mex	N-Z	PNG	Phil	Sing.	Thaï	APEC
Australie	--	...	1,5	0,1	5,7	3,5	22,1	1,2	2,7	13,7	2,5	0,2	4,4	1,1	0,4	3,0	1,6	63,8
Brunei Darus.	1,2	--	0,0	...	0,9	...	5,0	0,7	0,9	4,2	7,6	...	0,2	...	0,1	38,9	1,9	60,7
Canada	0,4	...	--	0,1	2,3	1,0	67,5	0,5	0,3	4,6	0,7	2,5	0,1	0,0	0,3	0,4	0,4	78,7
Chili	0,7	...	2,3	--	3,5	3,1	22,3	0,3	0,6	5,6	0,5	5,7	0,3	0,3	0,2	46,0
Chine	2,3	...	1,4	0,3	--	10,5	11,4	5,0	1,9	20,4	1,3	0,1	0,2	0,1	0,2	3,1	1,4	72,2
Corée	4,1	...	1,8	0,8	6,9	--	20,7	0,6	2,8	19,3	2,3	0,2	0,5	0,1	0,5	1,6	0,9	64,2
États-Unis	0,5	0,0	19,0	0,3	1,2	2,6	--	1,2	1,1	13,8	2,1	9,7	0,2	0,0	1,2	2,3	1,4	65,9
Hong Kong	1,0	0,0	0,6	0,2	37,7	4,5	7,8	--	0,8	13,7	2,4	0,1	0,2	0,0	0,6	4,9	1,6	76,1
Indonésie	5,9	0,0	1,5	0,4	3,8	6,4	12,7	0,1	--	21,3	2,4	0,1	0,5	0,0	0,3	5,5	2,3	69,7
Japon	4,3	0,4	2,9	0,9	12,3	4,3	22,4	0,7	4,3	--	3,3	0,5	0,7	0,1	1,5	1,7	2,8	67,7
Malaisie	2,4	0,0	0,7	0,3	2,8	5,2	16,5	2,4	1,9	21,7	--	0,1	0,5	0,0	1,2	14,4	3,9	80,0
Mexique	74,8	...	1,8	0,3	1,1	...	74,8	0,1	0,3	3,9	2,3	--	0,1	...	0,3	0,4	0,3	86,1
N-Zélande	25,0	0,1	1,9	0,2	4,6	1,9	17,8	0,6	0,9	11,7	1,8	0,3	--	0,1	0,3	1,5	0,8	69,8
P.-N.-G.	51,6	...	1,0	...	1,5	...	6,8	2,0	1,4	9,1	2,3	...	4,4	--	0,3	11,4	1,0	92,8
Philippines	2,2	...	0,6	0,2	3,0	6,0	16,9	5,0	1,5	19,7	2,7	0,1	0,5	0,2	--	6,7	1,6	66,6
Singapour	1,4	0,2	0,5	0,2	4,3	3,4	16,9	2,7	n.d.	17,5	15,0	0,3	0,2	0,0	1,5	--	5,1	74,2
Thaïlande	2,0	0,1	0,7	0,3	3,6	3,6	13,8	1,3	1,4	25,7	4,8	0,3	0,3	0,1	0,9	5,0	--	69,4

Source : FMI, *Direction of Trade Statistics Yearbook*, 1999.

Tableau 5
Exportations en pourcentage du PIB du pays exportateur, 1997

	Jap.	RPC	HK	Cor.	Indo.	Mal.	Phil.	Sing.	Thaï	É-U	Monde
Exportateur											
Japon	--	0,5	0,6	0,6	0,2	0,3	0,2	0,5	0,3	2,8	10,0
Chine	3,5	--	4,7	1,0	0,2	0,2	0,1	0,5	0,2	3,6	20,3
Hong-Kong	6,6	37,8	--	1,6	0,5	1,0	1,3	2,8	1,1	23,6	108,0
Corée	3,3	3,1	3,7	--	0,8	1	0,6	1,8	0,5	6,8	30,7
Indonésie	5,8	1,1	0,8	1,6	--	0,7	0,4	2,5	0,4	3,3	24,8
Malaisie	10,1	1,9	4,4	2,6	1,3	--	1,2	16,1	2,9	15,0	80,4
Philippines	5,5	0,4	1,4	0,8	0,1	1,0	--	2,2	0,6	12,0	35,6
Singapour	9,2	4,2	12,5	3,9	n.d.	22,8	3,1	--	6,0	21,1	130,0
Thaïlande	5,7	1,1	2,3	0,7	0,9	1,6	0,5	4,3	--	7,5	37,4
États-Unis	0,8	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	--	8,5

Source: FMI, *Direction of Trade Statistics*, juin 1999; FMI, *World Economic Outlook*, mai 1999.

Tableau 6
Importations en pourcentage du PIB du pays importateur, 1997

	Jap.	RPC	HK	Cor.	Indo.	Mal.	Phil.	Sing.	Thaï	É-U	Monde
Importateur											
Japon	--	1	0,1	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,2	1,8	8,1
Chine	3,1	--	0,8	1,6	0,3	0,2	0	0,5	0,2	1,8	15,5
Hong-Kong	16,5	45,3	--	5,4	1	2,8	0,7	5,9	1,9	9,3	120,0
Corée	8,7	3,1	0,3	--	1,3	1	0,2	0,7	0,4	9,4	45,1
Indonésie	3,9	0,7	0,2	1,1	--	0,4	0	1,6	0,4	2,6	19,3
Malaisie	17,7	2,3	1,9	4,3	1,5	--	0,9	11,7	3,1	13,5	80,7
Philippines	11,6	1,8	2,9	3,5	0,9	1,6	--	3,9	0,9	9,9	46,5
Singapour	24,3	6	4	4,3	n.d.	21,0	2,1	--	7,1	23,3	138,0
Thaïlande	10,8	1,5	0,5	1,5	0,6	2	0,4	2,1	--	5,8	42,2
États-Unis	1,5	0,8	0,1	0,3	0,1	0,2	0,1	0,3	0,2	--	11,1

Source: FMI, *Direction of Trade Statistics*, juin 1999; FMI, *World Economic Outlook*, mai 1999.

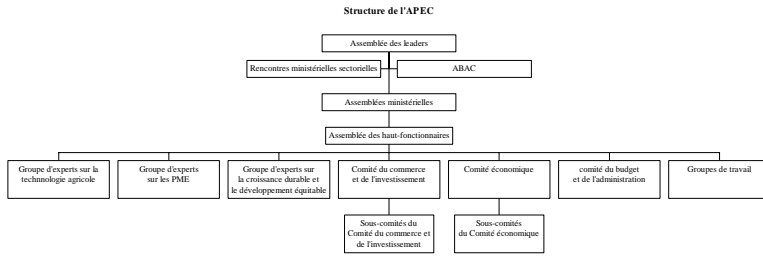


Fig. 1 : Organigramme de l'APEC